

RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



— RÉGIE DES EAUX —
ALPES AZUR MERCANTOUR
SAUR



Édito



Charles Ange GINESY
Président du Département
des Alpes-Maritimes

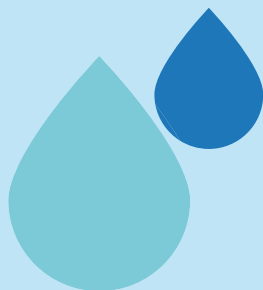
Président de la Régie des Eaux
Alpes Azur Mercantour

Dans le cadre du transfert de compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE) a créé la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) avec l'appui des 34 communes membres de la communauté de communes des Alpes d'Azur. Pour apporter des réponses adaptées aux problématiques locales de ses usagers, la REAAM s'appuie sur une équipe composée de 15 agents, répartis en 3 pôle territoriaux de proximité, motivée et mobilisée pour préparer le territoire de demain en matière d'eau et d'assainissement.

La REAAM gère les enjeux d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et réalise de nombreux travaux sur son territoire pour continuer à améliorer le réseau. Pour pouvoir financer ces travaux, la REAAM a élaboré dès le début de l'année 2020 un contrat d'aide avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 1.6 millions d'euros d'aides sur 2 ans (2020-2021) articulé avec un budget d'investissement de 2.8 millions d'euros pour l'année 2021. Ces travaux sont également financés par le Département des Alpes-Maritimes. Près de 850 000 euros de travaux ont aussi été investis pour reconstruire les réseaux sinistrés par le passage de la tempête Alex, certaines opérations étant toujours en cours.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR



1

La REAAM

1.1 FONCTIONNEMENT

La Régie est administrée par un Conseil d'Administration et présidée par Monsieur Charles Ange GINESY.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Régie, délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la Régie. Il est composé de 5 membres :

- Charles Ange GINESY
- Jean LEONETTI
- Roger CIAIS
- Jean-Paul DAVID
- Marc BELVISI

UN COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Un Comité d'Orientation Stratégique (COS) est institué, comprenant un représentant de chacune des communes sur lesquelles la régie est appelée à intervenir. Le comité est obligatoirement consulté pour l'ensemble des orientations de la politique de la Régie.



Les maires sont étroitement associés à la vie de la régie. Le COS est un lieu d'échange permettant de définir le schéma des investissements et documents nécessaires au positionnement de la Régie qui sont ensuite validés par le conseil d'administration.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :

- Charles Ange GINESY
- Jean LEONETTI
- Roger CIAIS
- Jean-Paul DAVID
- Marc BELVISI

La Présidence est assurée par le Directeur, Cyril MARRO. La CAO s'est réunie 2 fois en 2021, le 1^{er} février et le 4 mai 2021.

DES PARTENAIRES FINANCIERS

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse avec qui la Régie a signé un contrat d'aide pour 2 ans (2020/2021) permettant d'obtenir des taux d'aide de 30 à 50 % selon les travaux.
- Le Département des Alpes-Maritimes finance les projets de la Régie entre 50 et 80 %, dans la limite de 80 % d'aides publiques.
- L'état participe au financement de certains projets de la Régie.

LES MISSIONS

Service public de l'eau potable: exploitation, maintenance et travaux sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution d'eau.

Service public de l'assainissement collectif: exploitation, maintenance et travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement. Traitement des boues des stations d'épuration.

Service public de l'assainissement non collectif: contrôles de conformité des installations neuves et des installations existantes.

Un encadrement mutualisé avec le SMIAGE et une seule équipe de direction administrative et technique pour les 2 structures,

Une équipe de 15 agents et 1 apprenti implantés selon 3 pôles territoriaux de proximité,

Une politique d'investissement et de renouvellement pour limiter les coûts de fonctionnement au maximum.

- 1 LA REAAM**
 - ~ Fonctionnement
 - ~ Le territoire
 - ~ Relations usagers
 - ~ Les délégataires
- 2 L'eau potable**
 - ~ Patrimoine
 - ~ Ressource en eau
 - ~ Indices descriptifs des services 2021
 - ~ Indicateurs de performance 2021
- 3 L'assainissement collectif**
 - ~ Patrimoine
 - ~ Indices descriptifs des services 2021
 - ~ Indicateurs de performance 2021
- 4 L'assainissement non collectif**
 - ~ Patrimoine
 - ~ Contrôles 2021
- 5 Travaux**
 - ~ Principaux travaux d'investissement 2021
 - ~ Travaux effectués en urgence 2021
 - ~ Travaux amélioration de la qualité de l'eau potable 2021
- 6 Budget**

1.2 L'astreinte

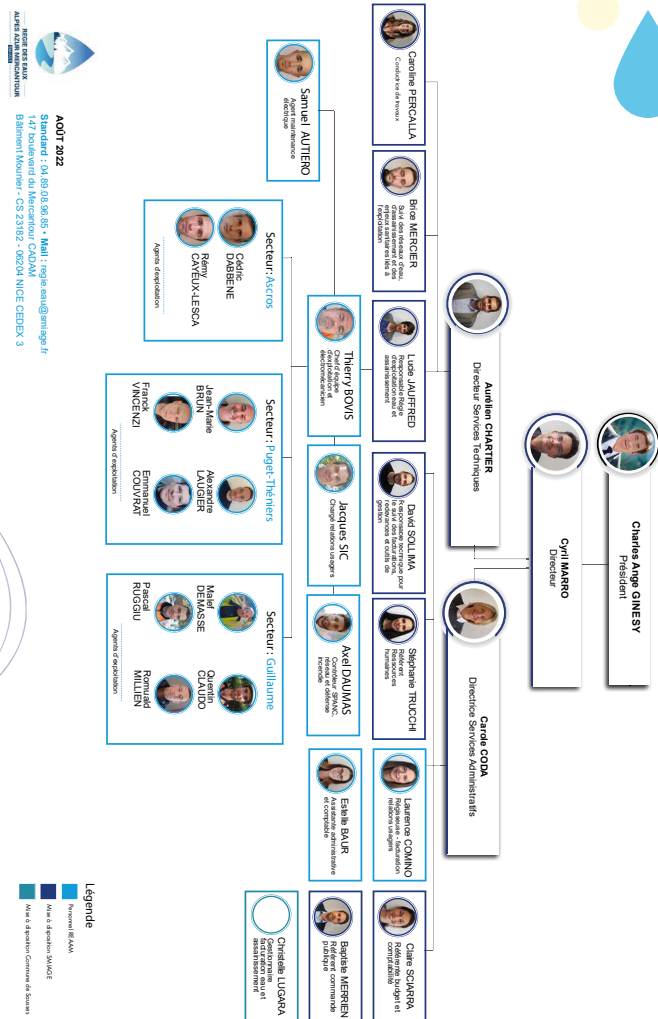
Afin de répondre aux situations d'urgence, un service d'astreinte est mis en place. Il comprend notamment un directeur de permanence, 3 agents d'exploitation, soit 1 par Pôle de proximité et une astreinte entreprise permettant d'intervenir en cas de fuite d'eau importante ou de travaux urgents.

Ressources humaines

- Recrutements 2021 : 2 salariés + 1 apprenti
- Effectif au 31/12/2021: 15 salariés + 1 apprenti.

Mises à disposition des agents : 8 agents du SMIAGE mis à disposition à hauteur de 15% de leur temps de travail.

Organigramme REAAM



1.3 Le territoire



Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

Compétence de la REAAM



Tarifs Eau Potable et Assainissement 2021

Prix de l'eau en € HT / m3 et hors redevances



Autres autorités organisatrices
(pour l'eau potable)
SI des eaux du Barlet
SIEVI

PÔLES DU TERRITOIRE

La création de 3 pôles proximité permet de garantir une grande réactivité.

LE SECTEUR DE L'ESTERON



- Aiglun
- Ascros (Locaux REAAM)
- Cuébris
- La Penne
- Pierrefeu
- Revest-les-Roches
- Roquesteron
- Saint Antonin
- Sallagriffon
- Sigale
- Toudon
- Tourette-du-Château

LE SECTEUR MOYEN VAR



- Auvare
- La-Croix-sur-Roudoule
- Lieuche
- Malaussène
- Massoins
- Pierlas
- Puget-Rostang
- Puget-Théniers (locaux REAAM)
- Rigaud
- Saint-Léger
- Thiery
- Touët-sur-Var
- Villars-sur-Var

LE SECTEUR HAUT VAR



- Châteauneuf-d'Entraunes
- Daluis
- Entraunes
- Guillaumes (Locaux REAAM)
- Saint-Martin-d'Entraunes
- Sauze
- Villeneuve-d'Entraunes
- Sausses à compter du 1^{er} janvier 2022

1.3 Relations usagers

La Régie gère l'ensemble des relations avec les usagers en lien étroit avec les communes. Pour toute demande de souscription d'abonnement, de demande de branchement, de problème technique, les usagers peuvent contacter la Régie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Par téléphone: 04 89 08 96 85
Par mail: regie.eau@smiage.fr

Par courrier :
Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour,
147 boulevard du Mercantour
CS23182 – 06204 NICE CEDEX 3

1.4 Les délégataires

LA REAAM s'est vu transférer la gestion des contrats de délégation sur les communes de Beuil et de Péone/Valberg.

Commune de Beuil :

Une délégation pour l'eau potable et une délégation pour l'assainissement collectif (échéance des contrats : 30/09/2027). L'assainissement non collectif est porté par la REAAM.

Commune de Péone-Valberg :

Une délégation pour l'eau potable (le 31/12/2027) et une délégation pour l'assainissement collectif et non collectif (31/12/2021). À compter du 1^{er} janvier 2022 la REAAM n'a pas reconduit le contrat et a repris la gestion du service assainissement en régie.

Le délégataire à travers son contrat gère l'exploitation et l'entretien des différents ouvrages, le renouvellement de certains équipements techniques et les relations usagers. Les travaux structurants ou de renouvellement importants restent à la charge de la REAAM.

2

L'eau potable

La REAAM est l'entité organisatrice du service public de distribution de l'eau potable aux différents administrés du territoire. Elle se doit de garantir l'approvisionnement, le stockage, la qualité et la distribution jusqu'au compteur des usagers.

L'étendue du territoire, le caractère rural et montagnard engendrent une proportion d'ouvrages et de réseaux très importants rapporté au nombre d'abonnés.

L'exploitation du réseau comprend la surveillance des volumes de productions et de distribution, la maintenance des équipements de traitement de l'eau, les opérations et travaux urgents, la maintenance des ouvrages.

2.1 LE PATRIMOINE

2.1.1 les réservoirs de stockage

À l'échelle du périmètre de la REAAM, 105 réservoirs sont recensés, correspondant à une capacité cumulée de stockage de 16 000 m³.

Les 105 réservoirs que comptabilise la REAAM permettent généralement d'avoir une autonomie suffisante de l'ordre de 24h, une pression de service dans le réseau pour les usagers, une réserve incendie, un emplacement pour mettre en place une unité de traitement (UV ou chlore).

Des vérifications hebdomadaires sont effectuées par nos agents sur l'ensemble des réseaux afin de s'assurer du bon fonctionnement du traitement et d'ajuster au mieux la quantité de chlore injectée.

Le réacteur ultraviolet : ce type de traitement peut être utilisé sur des réseaux de distribution courts, avec une eau brute d'excellente qualité et très peu turbide. Cette technologie nécessite cependant un raccordement électrique et un bâtiment pour abriter le matériel.

2 types de traitements sont utilisés sur le périmètre de la REAAM afin de s'assurer d'une bonne qualité bactériologique permanente :

La chloration à base de chlore liquide ou gazeux : l'objectif est de maintenir dans le réseau une concentration en chlore résiduel et règlementaire de :

- 0,3 mg/l en tête de réseau de distribution
- 0,1 mg/l au robinet de l'abonné



2.1.2 Les réseaux

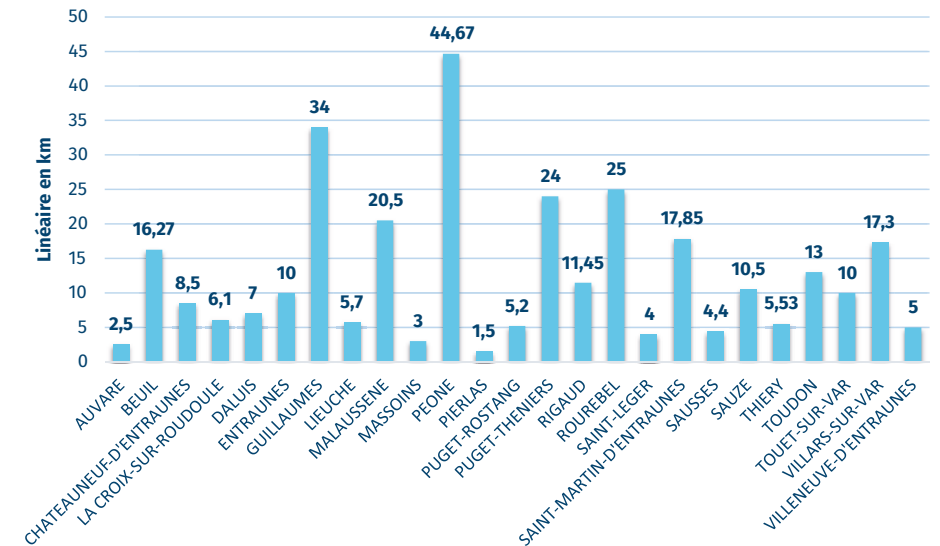
Le territoire compte environ 430 km de réseau dont 315 km pour l'eau potable. La REAAM en 2021 a fait d'importantes investigations pour améliorer la cartographie de ces réseaux.

Le réseau comprend trois types de canalisations :
Les conduites dites d'adduction qui permettent l'acheminement des eaux brutes du captage aux différents réservoirs. Ces canalisations sont souvent implantées dans des milieux escarpés, privés et mal répertoriés sur les plans. La REAAM s'est ainsi engagée à déployer un outil cartographique pour capitaliser ce type d'information.
Les conduites de distribution permettent l'acheminement de l'eau potable des réservoirs aux habitations. Elles sont généralement en matériaux fonte, acier, PEHD et PVC.



Les branchements particuliers. De petits diamètre, ces canalisations sont raccordées sur le réseau de distribution et permettent à l'utilisateur d'avoir un point d'eau jusqu'à son habitation.

Linéaire de réseau hors branchement



2.2 Les ressources en eau

La Régie comptabilise 74 captages ou ressources en eau sur le périmètre. Souvent isolés et difficiles d'accès, les ouvrages historiques permettent de capter l'eau et d'assurer l'approvisionnement. La majorité des captages sont des sources.

Les principales missions de la REAAM au niveau des ressources en eau

- Réalisation des études et des procédures de DUP pour les périmètres de protection, au titre de l'article L.1321 du code de la santé publique ;
- Obtenir l'autorisation de produire et distribuer de l'eau en vue de sa consommation humaine, au titre des articles L1321-7, R1321-6 à R1321-14 du code de la santé publique ;
- Mise en conformité du droit d'eau au regard du code de l'environnement ;
- Réaliser les travaux réglementaires (clôture des périmètres...), acquisition du foncier et réalisation des servitudes de passage ;
- Assurer l'entretien extérieur des captages (débroussaillage, petits travaux de maçonnerie...);
- Nettoyage régulier des ouvrages, des filtres, des prises d'eau ;
- Entretien des pistes et chemin d'accès.

Leur protection est un axe de travail prioritaire de la REAAM. Fin 2021 voici un état d'avancement sur les procédures de protection :

Sur 74 captages, on dénombre :

- 44 procédures abouties

Avec en 2021, la signature des arrêtés de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine et l'autorisation d'utiliser, de produire et de distribuer une eau destinée à la consommation humaine **pour les ressources de Dérubet Puget-Théniers, de Bellusa, du Rocher et de Pré de Clary (sur Villeneuve-d'Entraunes).**

- 30 procédures en cours
- 0 procédures à engager

[La liste des captages est publiée en annexe 2]



Source de Dérubet



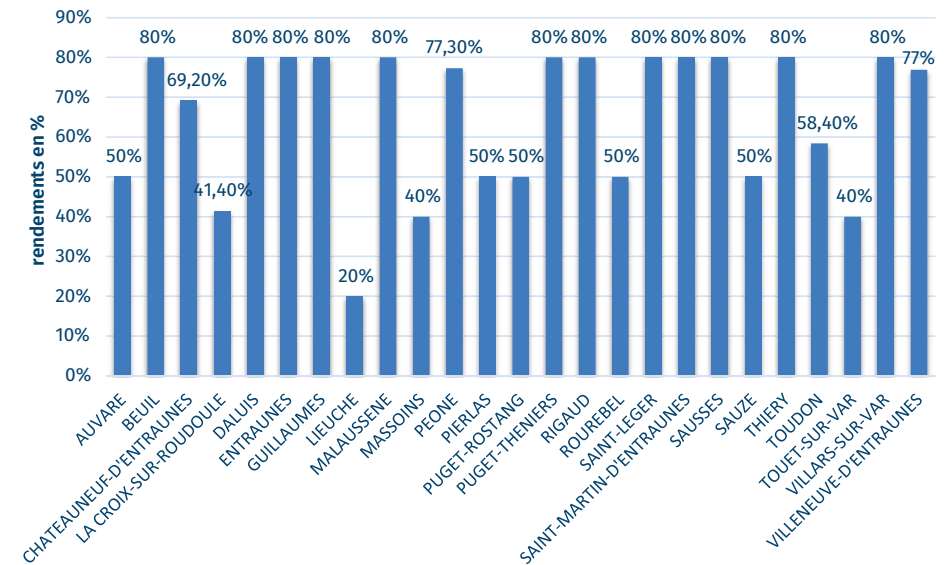
Source du Rocher



Source de Clape, Daluis

Ressources par communes

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau



Souvent isolés et difficiles d'accès, les ouvrages historiques permettent de capter l'eau et d'assurer l'approvisionnement. La majorité des captages sont des sources.

2.3 Indices descriptifs des services

COMMUNES	Indicateurs descriptifs des services eau potable	
	Estimation du nombre d'habitants desservis	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]
AUVARE	31	1,45
BEUIL	542	1,79
CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	60	1,45
LA CROIX-SUR-ROUDOULE	98	1,45
DALUIS	143	1,71
ENTRAUNES	142	1,45
GUILLAUMES	600	1,45
LIEUCHE	47	1,45
MALAUSSÈNE	321	2,57
MASSOINS	103	3,18
PEONE	1972	2,39
PIERLAS	103	1,45
PUGET-ROSTANG	126	2,31
PUGET-THENIERS	1840	2,31
RIGAUD	184	1,85
ROUREBEL	760	3,85
SAINT-LEGER	123	1,8
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	152	2,27
SAUSSES	198	1,9
SAUZE	113	1,97
THIERY	110	1,45
TOUDON	347	1,46
TOUET-SUR-VAR	664	1,53
VILLARS-SUR-VAR	769	1,9
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	89	1,45

L'eau potable étant gérée par le SIEVI sur les communes d'Aiglun, Cuébris, Roquestéron, Pierrefeu, Revest-les-Roches, Sigale et Tourette-du-Chateau, les informations du prix de l'eau potable sont consultables à partir du Rapport sur le Prix et la

Qualité du Service (RPQS) du SIEVI. Pour la commune de Sallagriffon faisant partie du SI du Barlet, les informations du prix de l'eau potable sont consultables à partir du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SI du Barlet.

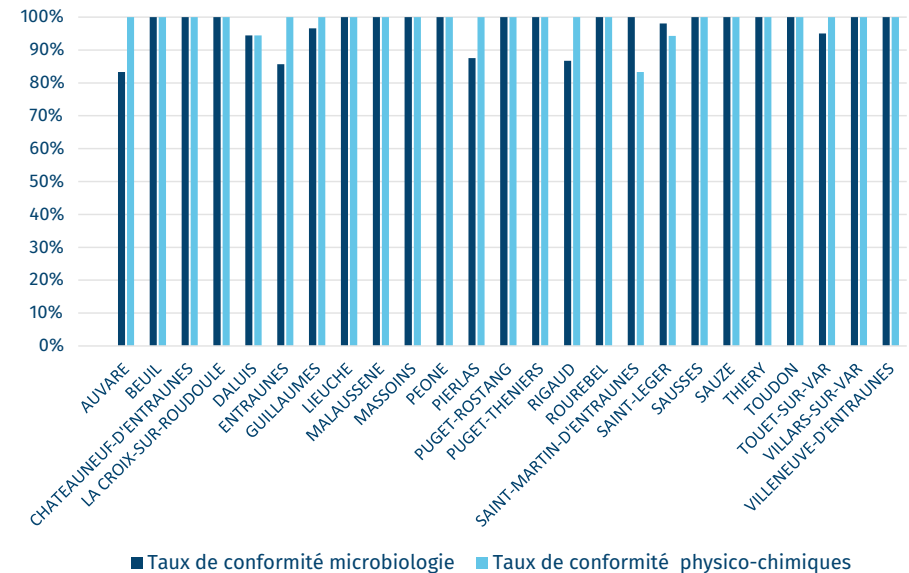
2.4 Indicateurs de performance

2.4.1 La conformité de l'eau distribuée

Le taux de conformité traduit la qualité de l'eau distribuée. Une synthèse par commune est présentée ci-dessous :



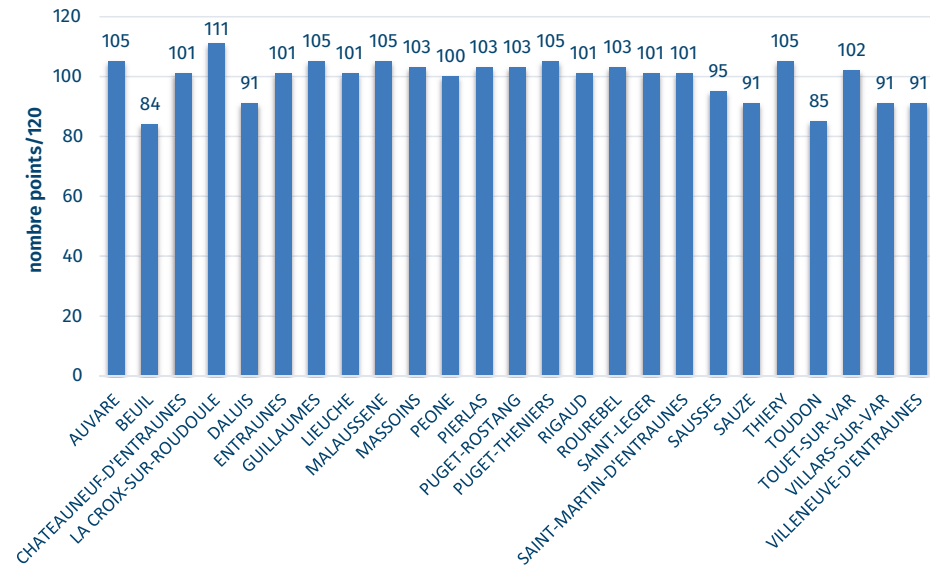
Taux de conformité (contrôle sanitaire) de l'eau de distribution



2.4.2 L'indice de connaissance patrimoniale

Cet indicateur noté sur 120 points traduit l'état de connaissance des réseaux, c'est-à-dire notamment leur année de pose, leur diamètre, leur localisation, la stratégie de renouvellement, etc... Le graphique ci-dessous présente les résultats par commune.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable



La moyenne de cet indice à l'échelle du périmètre REAAM est en forte progression soit 99/120 pour 2021.

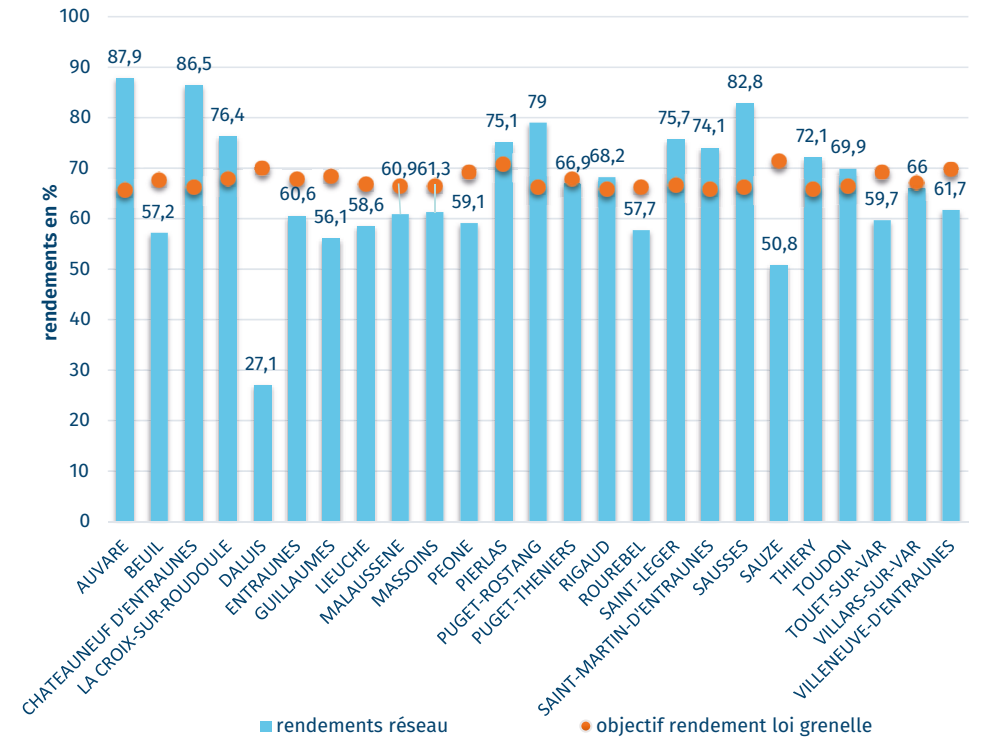
Cet indice doit être supérieur à 60/120 pour obtenir des aides financières de l'Agence de l'eau.

2.4.3 le rendement des réseaux

Ce rendement permet notamment de quantifier la performance des réseaux, c'est-à-dire la présence de fuite entre le point de captage et le

point de distribution. Le graphique ci-après présente les résultats par commune :

Rendement des réseaux de distribution



Le rendement moyen sur le périmètre REAAM est estimé à 66%.

Attention, ces rendements sont à nuancer car :

- Les 14 communes sans compteur individuel font l'objet d'estimation et non de relevés réelles.
- Sur l'ensemble des communes, malgré un travail initié sur les volumes non comptabilisés à l'image des fontaines, ces derniers impactent fortement les rendements.

- Sur certaines communes, les installations ne permettent pas toujours de limiter les surverses après traitement.

En résumé, l'amélioration de la sécurité sanitaire constitue un axe de travail majeur pour la régie qui se traduit par les actions suivantes :

- Améliorer le traitement de l'eau de manière à limiter les restrictions d'usages, cela passe notamment par des autocontrôles réguliers effectués par nos équipes sur des points de surveillance préalablement identifiés avec l'Agence Régionale de Santé qui pilote le contrôle sanitaire.
- Rendre disponible l'information : à ce titre les bulletins d'analyses sont systématiquement transmis et affichés en mairie, ils sont également mis en ligne sur notre site et des bulletins info factures sont édités et publiés annuellement.
- Mettre en place des bouteilles d'eau de substitution en cas de restriction d'usage. À ce titre, une convention a été signée avec le magasin carrefour Market de Puget-Théniers et le magasin carrefour de Nice Lingostière pour garantir des stocks toute l'année.
- Finaliser les études, procédures et travaux pour protéger nos sources et captages. A ce titre un programme a été lancé en 2020 pour finaliser les études et déposer l'ensemble des dossiers manquants auprès des services de l'Etat en 2021 et 2022.

- Sécuriser les sites vis-à-vis des risques d'intrusion. De nombreux sites ont fait l'objet de travaux, mise en place de serrures sécurisées, de détecteur d'intrusion, de réhabilitation des clôtures et portails. Ces travaux seront poursuivis sur les ouvrages de la Régie.
- Former nos agents et les équiper d'outils de contrôle performants. Nos agents ont ainsi été formés dès 2020 sur les risques électriques, le travail en espace confiné, la recherche de fuite, etc.

L'eau potable bénéficie d'un double contrôle mené par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en application de la réglementation qui missionne le laboratoire CARSO et la Régie des Eaux Alpes Mercantour en tant que responsable de la production et de la distribution.

Il est possible de consulter les bilans de qualité sur notre site : smiage.fr

**BILAN DES CONTRÔLES
AGENCE REGIONALE DE SANTE
Nombre de contrôle sur l'année 2021: 404**

**Taux de conformité moyen sur les limites
de qualité: 98% contre 96% en 2020**

3

ASSAINISSEMENT

La REAAM est chargée de gérer l'assainissement sur 34 communes. Cette mission comprend :

- La collecte des eaux usées et leur traitement dans les stations d'épuration collectives situées généralement en point bas des villages.
- La réalisation des études de zonage d'assainissement permettant de définir les **secteurs en assainissement collectif et ceux en assainissement non collectif**. Chaque zonage doit ensuite faire l'objet d'une enquête publique et être approuvé et intégré dans les documents d'urbanisme par la commune concernée.
- La réalisation des contrôles de raccordement préalable à la vente d'un bien.

L'assainissement collectif constitue un enjeu important pour préserver la qualité des milieux récepteurs notamment sur les cours d'eau de montagne riche en biodiversité.

L'exploitation du réseau comprend la surveillance des installations, la maintenance des équipements de dépollution de l'eau, les opérations et travaux urgents, la maintenance des ouvrages. Les stations d'épuration font l'objet d'une autosurveillance dont la fréquence dépend de la taille des installations. Ces analyses sont effectuées en partenariat avec le laboratoire vétérinaire départemental accrédité COFRAC. Les résultats sont transmis régulièrement à l'Agence de l'eau et à la DDTM conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Pour + d'information rendez-vous sur smiage.fr/informations-usagers/



3.1 Le patrimoine

3.1.1 Les stations d'épuration

La REAAM compte 30 stations d'épuration. Il reste encore quelques communes sans équipement.

Commune	Capacité	Filière eau	Filière boues
Aiglun	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Ascros	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Beuil Village	2000	Boue activée	presse à boues, transfert hors dept
Chateauneuf-d'Entraunes	120	Lit bactérien	Néant
Cuébris les plans	150	Décanteur digesteur	Filtres Plantés de roseaux
Cuébris Village	250	Lit bactérien	Lit de séchage x2
Daluis	100	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux

Commune	Capacité	Filière eau	Filière boues
Entraunes	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Guillaumes Village	800	Filtres Plantés de roseaux	néant
Guillaumes Villeplane	60	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
La-Croix-sur-Roudoule	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
La Penne	100	Décanteur digesteur	Néant
Malaussène	500	Disques biologiques	Lit de séchage x4
Massoins	500	Lit bactérien	Lit de séchage x2
Péone Valberg	9000	Boue activée	Centrifugeuse, transfert hors dept
Pierrefeu	250	Disques biologiques	FPR et lit de séchage x1
Puget-Théniers	5500	MBBR	Centrifugeuse, transfert hors dept
Revest-les-Roches	300	Disques biologiques	Lit de séchage x4
Rigaud	300	Disques biologiques	Lit de séchage x4
Roquesteron	1000	Lit bactérien	Lit de séchage x4
Sallagriffon	100	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Sigale	400	Lit bactérien	Lit de séchage x1
Saint-Antonin l'ERM	50	Filtres à sable	Néant
Saint-Antonin Village	240	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Toudon	300	Disque biologique	LSPR
Touët-sur-Var	1000	Disques biologiques	Boues liquides, transfert Puget
Tourette-du-Château	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Villars Espignole	1200	Lit bactérien	Lit de séchage x4
Villeneuve-d'Entraunes	250	Disques biologiques	Lit de séchage x1



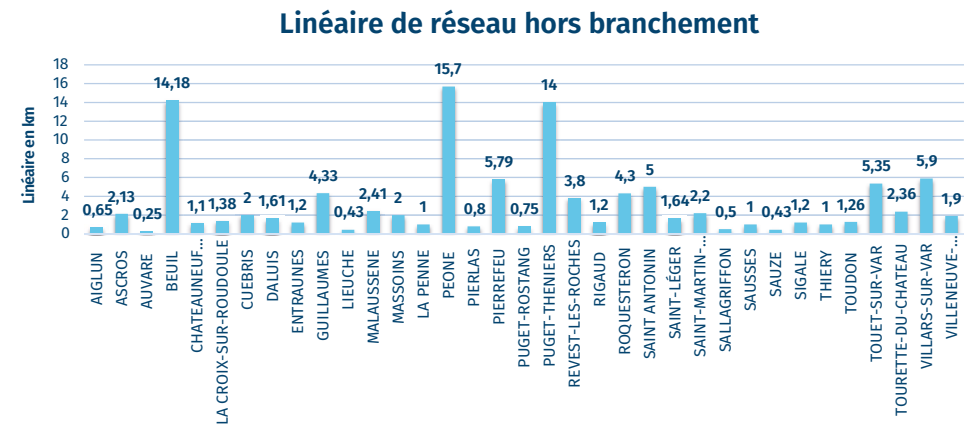
Station d'épuration de Puget-Théniers

3.1.2 le réseau

Le réseau d'assainissement est chargé de transporter les effluents des habitations vers les stations d'épuration. La REAAM compte environ

110 km de réseau d'assainissement collectif, hors branchements.

Le graphique ci-après présente le linéaire par commune :



3.2 Indice descriptif des services

Communes	Indicateurs descriptifs des services assainissement	
	Estimation du nombre d'habitants desservis	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]
AIGLUN	70	2,09
ASCROS	168	1,29
AUVARE	27	1,28
BEUIL	542	2,02
CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES	63	1,28
LA CROIX-SUR-ROUDOULE	85	1,28
CUEBRIS	170	1,28
DALUIS	11	1,28
ENTRAUNES	188	1,28
GUILLAUMES	498	1,28
LIEUCHE	43	1,28
MALAUSSENE	200	1,28
MASSOINS	180	1,73
LA PENNE	118	1,28
PEONE	1442	1,83
PIERLAS	100	1,28
PIERREFEU	328	1,94
PUGET-ROSTANG	127	1,28
PUGET-THENIERS	1860	2,01
REVEST-LES-ROCHES	205	1,28
RIGAUD	150	1,57
ROQUESTERON	480	1,41
SAINT ANTONIN	102	1,28
SAINT-LEGER	70	1,28
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	222	1,28
SALLAGRIFFON	62	1,28
SAUSSES	128	1,64
SAUZE	60	1,28
SIGALE	245	1,28

Communes	Indicateurs descriptifs des services assainissement	
	Estimation du nombre d'habitants desservis	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]
THIERY	220	1,28
TOUDON	298	1,28
TOUET-SUR-VAR	575	1,28
TOURETTE-DU-CHATEAU	163	1,28
VILLARS-SUR-VAR	846	1,35
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	118	1,28

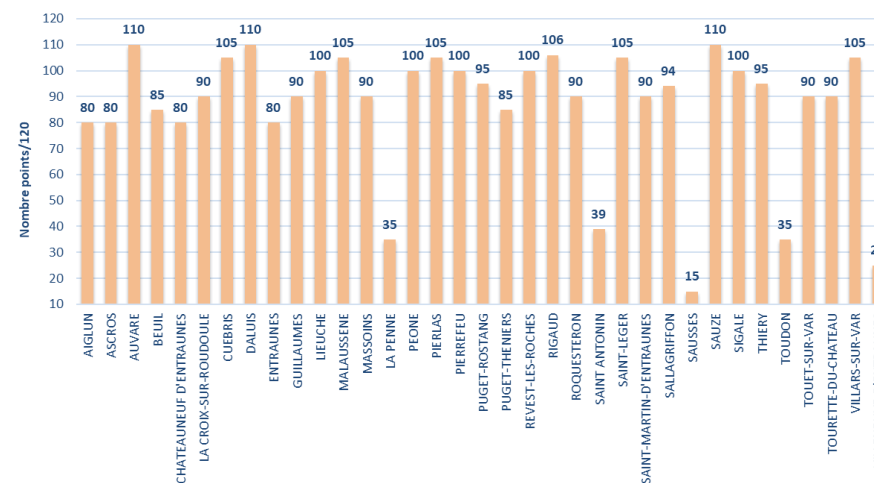
3.3 Indicateurs de performance

L'indice de connaissance patrimoniale

Cet indicateur noté sur 120 points traduit l'état de connaissance des réseaux, c'est-à-dire notamment leur année de pose, leur diamètre leur

localisation, la stratégie de renouvellement, etc... Le graphique ci-dessous présente les résultats par commune.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement



La moyenne de cet indice à l'échelle du périmètre REAAM est en forte progression soit 86/120 pour 2021.

Cet indice doit être supérieur à 30/120 pour obtenir des aides financières de l'Agence de l'eau pour l'année 2021.

4

L'assainissement non-collectif (SPANC)

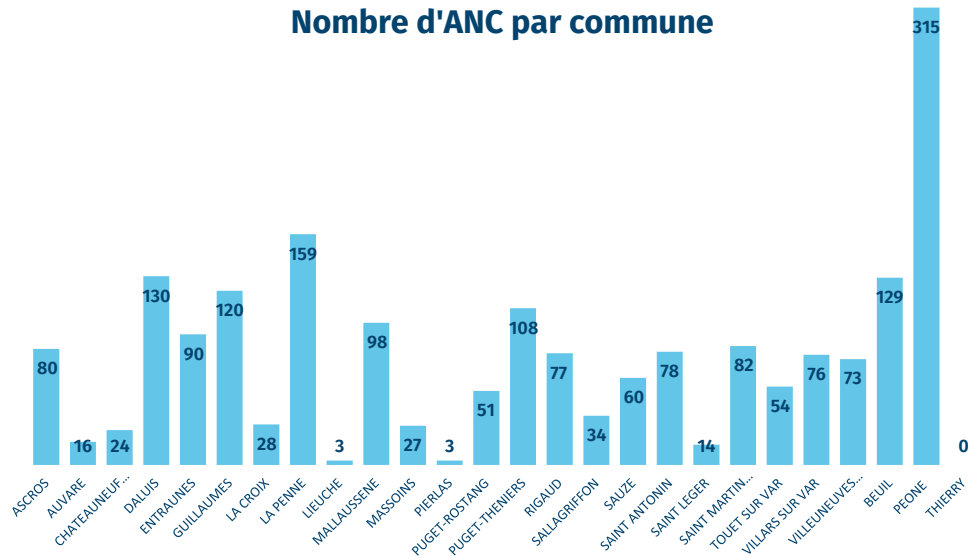
La Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) est chargée via son Service Public d'Assainissement Non Collectif de réaliser les contrôles des installations non collectives sur 25 des 34 communes de la CC Alpes d'Azur.

4.1 Patrimoine

Le nombre d'Installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) total sur le périmètre de la REAAM est d'environ **1929**.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de ces installations par commune.

Nombre d'ANC par commune

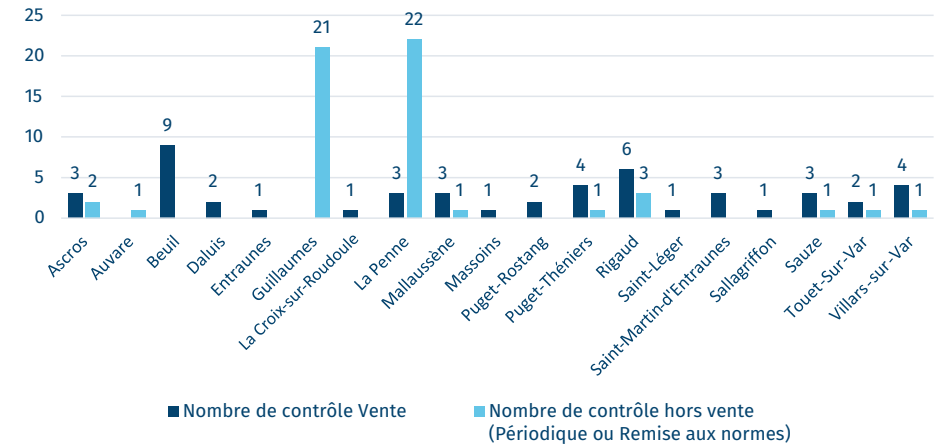


4.2 les contrôles en 2021

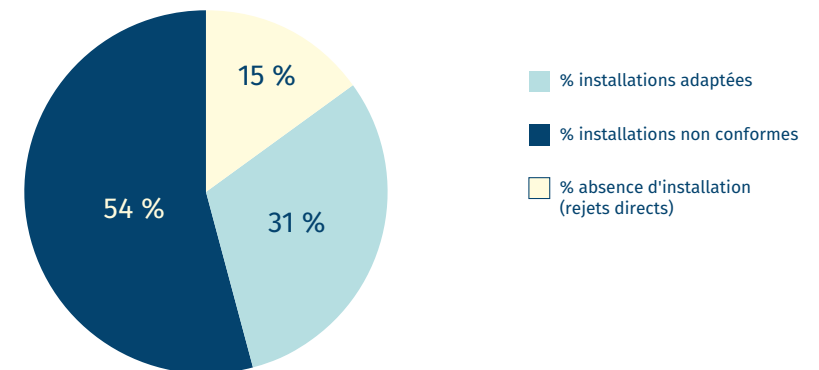
En 2021 ont été réalisés 115 prestations SPANC réparties de la façon suivante :

- 12 contrôles de conception/réalisation de nouvelles installations
- 49 contrôles de diagnostic lors de ventes
- 54 contrôles périodiques de bon fonctionnement

Nombre Contrôles SPANC 2021 par commune



Conformités des installations



5

Les travaux

Depuis sa création, la REAAM a mis en œuvre une politique d'investissement ambitieuse.

Pour pouvoir financer ces travaux, la REAAM a élaboré dès le début de l'année 2020 un contrat d'aide avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 1.6 millions d'euros d'aides sur 2 ans (2020-2021). Ces travaux sont également financés par le Département des Alpes-Maritimes.

5.1 Les principaux travaux réalisés en 2021

COMMUNE DE PEONE

Renouvellement du réseau d'adduction au cœur de la station de Valberg sur environ 200 mètres.

Coût de l'opération: 85000 € HT

Démarrage de travaux : 07/06/2021

Arrêt des travaux durant la période estivale

Fin des travaux: 15/10/2021

Opération subventionnée par le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'eau.



Photo d'un contrôle de conception/réalisation (filière phyto-épuration)



Pose du réseau eau potable en bleu



Remblaiement tranchée en grave autostable

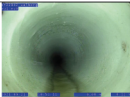
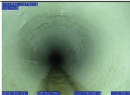
COMMUNE DE PEONE

Renouvellement du réseau d'assainissement au cœur de la station de Valberg sur environ 270 mètres par technique de chemisage.

Coût de l'opération : 65 000 € HT
Démarrage de travaux : 06/09/2021
Fin des travaux : 01/10/2021
 Opération subventionnée par le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'eau.



Regard de visite du réseau eaux usées

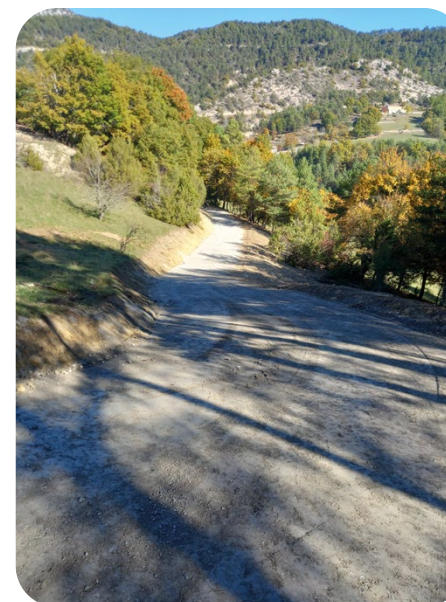
 PEONE VALBERG (06) AVENUE VALBERG 50162 MARALPON		Dossier : PR22942 INTERVENTIO Tronçon : EU4-EU5 Opérateur : HERBERT	
Usage du réseau	200 (0 m HGL)	Sens de l'écoulement	
Eaux usées	200 mm	EU4 vers EU5	Date d'inspection : 21 septembre 2021
Matériau	Longueur tuyau	Sens de l'inspection	Longueur inspectée : 44,00 m
Plastique renforcé de	3,00 m	EU4 vers EU5	Longueur manœuvre : 44,00 m
DISTANCE : 0,00 m	PHOTO : 29		
OBSERVATIONS :			
BDB : Rampe que générale - Début d'inspection			
BDBA : Début - Niveau d'eau libre - Niveau 3 %			
DISTANCE : 0,00 m	PHOTO : 30		
OBSERVATIONS :			
BDBA : Accrochage - Regard de visite de départ - Niveau d'eau 3 %			
DISTANCE : 20,20 m	PHOTO : 31		
OBSERVATIONS :			
BDBA : Photographie générale - Niveau d'eau 3 %			

Rapport d'inspection caméra après chemisage

COMMUNE DE LA PENNE

Création d'une piste d'accès à la station d'épuration du village sur environ 150 mètres.

Coût de l'opération : 17 000 € HT
Démarrage de travaux : 18/10/2021
Fin des travaux : 26/10/2021
 Opération subventionnée par le Département des Alpes-Maritimes.



Piste d'accès

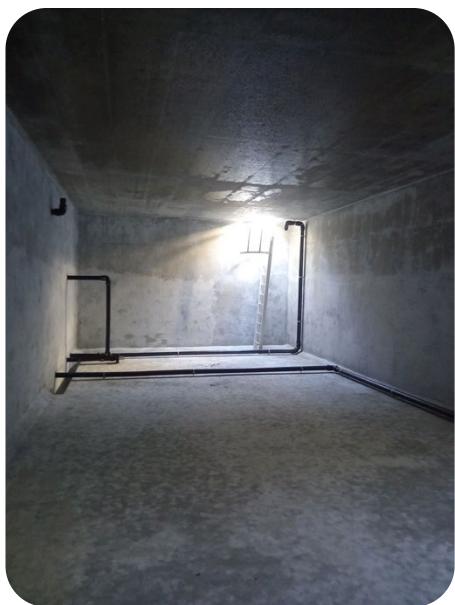


Aire de retournement

COMMUNE D'ASCROS

Réception des travaux de création d'un réservoir d'eau de 200 m³ et renouvellement du réseau d'adduction.

Coût de l'opération : 450 000 € HT
Démarrage de travaux : 14/06/2021
Fin des travaux : 26/10/2021
 Opération subventionnée par le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'eau.



Intérieur du réservoir



Extérieur du réservoir

COMMUNE DE CUEBRIS

Création d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux pour le quartier des Plans.

Coût de l'opération : 225 000 € HT
Démarrage de travaux : 07/07/2021
Fin des travaux : 23/11/2021
 Opération subventionnée par le Département des Alpes-Maritimes, l'Agence de l'eau et l'Etat.



Travaux en cours de réalisation



1^{er} étage de filtration des eaux usées

5.2 Les travaux réalisés suite à la tempête Alex

Les 2 octobre 2020, les communes de la REAAM et plus généralement la zone montagne du département des Alpes-Maritimes ont été touchées par une vigilance rouge pluie inondation. Des cumuls de pluie de l'ordre de 250 mm se sont abattus sur une large zone du 06 avec un épicentre situé sur un axe qui traversait l'Estéron et la basse vallée du Var. Les cumuls de pluie maximum sont de l'ordre de 500 à 600 mm sur les secteurs de Toudon, Pierrefeu, Tourette-du-Château, Malaussène, Massoins...

Ces précipitations ont créé beaucoup de dégâts sur les infrastructures de la Régie qui a engagé

sans attendre et dès le 3 octobre des travaux et interventions urgentes pour rétablir les services d'eau potable et d'assainissement.

C'est près de 850 000 euros HT de travaux qui ont été nécessaires.

Certaines opérations sont toujours en cours.



COMMUNE DE TOURETTE-DU-CHATEAU

Réparation de la station d'épuration suite à la tempête Alex.

Coût de l'opération : 130 000 € HT
Démarrage de travaux : 18/10/2021

Fin des travaux : 14/12/2021

Opération subventionnée par le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'eau.



Etat des lieux avant travaux



Etat des lieux après travaux

COMMUNE DE MALAUSSÈNE

Divers travaux de réparation du réseau eau potable (reprise des branchements d'eau, rénovation local surpresseur, évacuation des déblais suite à la tempête....)

Coût de l'opération : 50 000 € HT

Démarrage de travaux : 06/09/2021

Fin des travaux : 08/10/2021

Opération subventionnée par le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'eau.



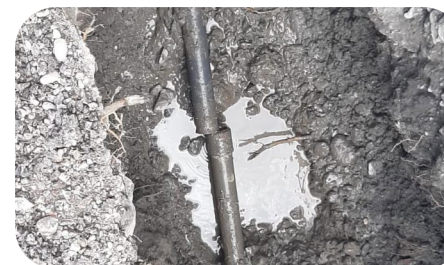
Travaux en cours de rénovation d'un local surpresseur



Remise à la côte d'ouvrages eau potable

5.3 Les interventions en urgence

Lors de l'année 2021, les fuites d'eau constituent les urgences prioritaires qui ont mobilisé les services de la Régie dont 40 opérations qui ont nécessité l'intervention des entreprises locales soit un budget d'environ 120 000 €HT.



6

Aspect financiers et réglementation

6.1 Prix de l'eau et facturation

En 2021, les prix sont restés les mêmes qu'en 2020, à l'exception du prix de l'eau de Rigaud qui a évolué dès le second semestre 2021 en passant de 1.20 € HT/m³ à 1.29 € HT/m³ pour intégrer l'im-

part de travaux de la dernière tranche de travaux d'extension du réseau du Plateau de Dina.

Tous les prix appliqués par la REAAM au 01/01/2021 sont présentés ci-dessous :

Communes disposant de compteurs abonnés :

Commune	PRIX DE L'EAU € HT/m³	REDEVANCE PRELEVEMENT DE L'EAU €/m³	REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION €/m³	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m³	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m³	REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX €/m³	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m³
AIGLUN			SIEVI (1,38 € HT/m³)			1,74	0,15	0,19	2,08
ASCROS	3,28	0,09	0,28	0,20	3,85	1,00	0,15	0,12	1,27
CUEBRIS			SIEVI (1,38 € HT/m³)			1,00	0,15	0,12	1,27
LA PENNE	3,28	0,09	0,28	0,20	3,85	1,00	0,15	0,12	1,27
MALAUSSÈNE	2,06	0,09	0,28	0,13	2,56	1,00	0,15	0,12	1,27
MASSOINS	2,56	0,09	0,28	0,16	3,09	1,41	0,15	0,16	1,72
PIERREFEU			SIEVI (1,38 € HT/m³)			1,60	0,15	0,18	1,93
PUGET-ROSTANG	1,82	0,09	0,28	0,12	2,31	1,00	0,15	0,12	1,27
PUGET-THÉNIERS	1,62	0,09	0,28	0,11	2,10	1,49	0,15	0,16	1,80
RIGAUD	1,20	0,09	0,28	0,09	1,66	1,26	0,15	0,14	1,55
SAINT-ANTONIN	3,28	0,09	0,28	0,20	3,85	1,00	0,15	0,12	1,27
SALLAGRIFFON			SI Eaux du Barlet (2,33 € HT/m³)			1,00	0,15	0,12	1,27
SIGALE			SIEVI (1,38 € HT/m³)			1,00	0,15	0,12	1,27
TOUET-SUR-VAR	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
VILLARS-SUR-VAR	1,35	0,09	0,28	0,09	1,81	1,07	0,15	0,12	1,34
AUVARE	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
DALUIS	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
ENTRAUNES	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
GUILLAUMES	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
LA-CROIX-SUR-ROUDOULE	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
LIEUCHE	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
PIERLAS	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
REVEST-LES-ROCHES			SIEVI (1,54 € HT/m³ sur la base d'un forfait 91 m³/an)			1,00	0,15	0,12	1,27
ROQUESTÉRON			SIEVI (2,62 € HT/m³ sur la base d'un forfait 110 m³/an)			1,12	0,15	0,13	1,40
SAINT LÉGER	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
SAINT MARTIN-D'ENTRAUNES	1,78	0,09	0,28	0,12	2,27	1,00	0,15	0,12	1,27
SAUZE	1,38	0,09	0,28	0,10	1,85	1,00	0,15	0,12	1,27
THIERY	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27
TOUDON	1,31	0,09	0,28	0,09	1,77	1,00	0,15	0,12	1,27
TOURETTE-DU-CHÂTEAU			SIEVI (1,29 € HT/m³ sur la base d'un forfait de 91 m³/an)			1,00	0,15	0,12	1,27
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	1,00	0,09	0,28	0,08	1,45	1,00	0,15	0,12	1,27

Application de forfaits d'entretien et de vérification compteurs sur certaines communes

Forfait	Commune de Thiery	Commune de Saint-Léger	Commune de Toudon
Entretien réseau eau	20 € HT/an/abonné	40 € HT/an/abonné	
Entretien branchement assainissement	14 € HT/an/abonné		
«vérification compteur»			3 € HT/an/abonné

Les tarifs appliqués sur les 2 communes en DSP sont les suivants :

Communes en DSP	Prix 2020	EAU	EAU	ASSAINISSEMENT part fixe HT/m³	ASSAINISSEMENT part variable HT/m³	Prix total eau et assainissement HT/m³ (sur 120 m³)
		part fixe (en € HT)	part variable (en € HT)			
Beuil	Part collectivité	0	0.0747	0	0.0457	0.1204
	Part délégataire	57.85	0.5999	59.67	0.9080	2.4872
Péone-Valberg	Part collectivité	25.42	0.0838	39.00	0.0762	0.6968
	Part délégataire	73.86	0.8917	78.94	0.4459	2.6109

Beuil : 1.16 € HT/m³ d'eau (1.59 € TTC/m³) - 1.45 € HT/m³ d'assainissement (1.76 € TTC/m³)

Péone : 1.80 € HT/m³ d'eau (2.38 € TTC/m³) - 1.50 € HT/m³ d'assainissement (1.82 € TTC/m³)

La REAAM applique deux tarifications agricoles, liées à la MSA disposant d'un deuxième branchement spécifique à l'usage agricole :

Tarification appliquée aux professionnels inscrits à la MSA sur le périmètre de la REAAM (hors SIEVI)	
Disposant obligatoirement d'un branchement spécifique, distinct du compteur domestique	

Sur les communes de La Penne, St Antonin et Ascros

Part fixe annuelle	134 € HT	part variable	1,17 € HT/m³
--------------------	----------	---------------	--------------

Sur les autres communes de la REAAM

Aucune part fixe annuelle	part variable Tranche 1 (0 à 300 m³)	0,60 € HT/m³
	part variable Tranche 2 (au-delà de 300 m³)	0,90 € HT/m³

La REAAM vend également de l'eau en gros à la commune de Saint-Pierre (04) :

Vente d'eau en gros à Saint-Pierre (04)	
Part fixe annuelle	2 000 € HT
Part variable	2.12 € HT / m ³

6.2 Comment lire sa facture

Modes de règlement :

- par internet sur notre portail abonné
- par titre Interbancaire de Paiement au format SEPA

Facture réelle du 08/06/2022 Référence Facture : 2022-EA-00-5000001

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3											
ASC-P0148	00197	10	12/05/2022	6733			6860	127											
Consommation totale relevée								127											
Consommation facturée (m3)								127											
Détail de votre facture			Prix au	Quantité	Unité	P.U.	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC										
Distribution de l'eau																			
Consommation eau	01/01/2022	127	m3	1,97000	250,19	13,76 (5,50%)	263,95												
Abonnement eau	01/01/2022	181	jours	147,44000	73,11	4,02 (5,50%)	77,13												
Entretien, vérification et location du compteur	01/01/2022	181	jours	10,00000	4,96	0,27 (5,50%)	5,23												
Prélèvement de l'eau	01/01/2022	127	m3	0,09000	11,43	0,63 (5,50%)	12,06												
Collecte des eaux usées																			
Consommation assainissement	01/01/2022	127	m3	0,80000	76,20	7,62 (10,00%)	83,82												
Abonnement assainissement	01/01/2022	181	jours	48,00000	23,80	2,38 (10,00%)	26,18												
Organismes publics																			
Redevance pollution domestique	01/01/2022	127	m3	0,28000	35,56	1,96 (5,50%)	37,52												
Redevance modernisation des réseaux de collecte	01/01/2022	127	m3	0,16000	20,32	2,03 (10,00%)	22,35												
Total de votre facture						495,57	32,67	528,24											
Montant total à payer						495,57	32,67	528,24											
Commentaires																			
MODES DE REGLEMENTS :																			
1 - Paiement par internet : En vous connectant sur le site https://portailabonnes.smiage.fr et en saisissant les informations suivantes :																			
Identifiant collectivité : 074916																			
Reference de la facture au recto : 2022-EA-00-5000001																			
2 - Par chèque bancaire français à l'ordre du régisseur de la REAAM, accompagné du coupon de la facture																			
3 - Par CB lors des permanences (Mairies de Puget-Théniers / Villars-sur-Var / EPI à Guillaumes)																			
4 - Par virement bancaire IBAN : FR7610071060000000000688418, en précisant le numéro de la facture dans le libellé du virement																			
Montant total à payer avant le 08/07/2022								528,24 €											
Historique de consommation																			
<table><tr><th>Date</th><th>Consommation (m3)</th></tr><tr><td>17/09/2020</td><td>112</td></tr><tr><td>19/04/2021</td><td>131</td></tr><tr><td>14/10/2021</td><td>105</td></tr><tr><td>12/05/2022</td><td>127</td></tr></table>										Date	Consommation (m3)	17/09/2020	112	19/04/2021	131	14/10/2021	105	12/05/2022	127
Date	Consommation (m3)																		
17/09/2020	112																		
19/04/2021	131																		
14/10/2021	105																		
12/05/2022	127																		

La facturation de l'eau est de type **binôme** : elle est composée d'une part fixe (plafonnée à 40% d'une facture 120 m³/an) et d'une part variable proportionnelle aux volumes consommés par l'abonné. Une location de compteur est aussi facturée (5 € HT/semestre).

En 2021 ont été appliquées trois redevances Agence de l'Eau : la Pollution domestique (0.28 € HT/m³), la Modernisation des réseaux (0.15 € HT/m³) et le Prélèvement (0.09 € HT/m³). Concernant les deux premières, les taux sont fixés, chaque année, par l'Agence de l'eau RMC. Pour la troisième, elle est fixée par la REAAM.

Ces redevances sont reversées intégralement, chaque année, à l'Agence de l'eau.

Enfin, est appliquée la TVA, 5.5% sur l'eau et 10% sur l'assainissement.

Les modes de règlements sont précisés au bas de la facture :

- Par chèque bancaire français à l'ordre du Régisseur de la REAAM accompagné du coupon de la facture
- Par virement bancaire en précisant le numéro de la facture dans le libellé du virement
- Par carte bancaire (uniquement lors des permanences post facturation)

6.3 Service client et permanences

Tous les formulaires sont téléchargeable sur notre site internet et sur le portail abonnés : smiage.fr/informations-usagers/ www.portailabonnes.smiage.fr

- demande de souscription à un abonnement en eau
- demande de résiliation d'un abonnement
- demande de branchement au réseau Eau Potable et/ou Assainissement Collectif
- demande de contrôle de dispositif d'Assainissement Non Collectif
- demande de relève d'un compteur
- les règlements de service de l'Eau et de l'Assainissement.

Peuvent également être consultés toutes les tarifications applicables :

- tarification de l'Eau et l'Assainissement sur l'ensemble du périmètre de la REAAM
- tarification des prestations d'interventions clients effectuées par la REAAM
- l'ensemble des délibérations adoptées par le Conseil d'Administration de la REAAM

Des permanences sont organisées deux fois par an suivant les facturations du 1^{er} et 2^{ème} semestre dans les 3 communes suivantes :

- Puget-Théniers (mairie)
- Guillaumes (EPI)
- Villars-sur-Var (Salle des Poilus)

En 2021, les agents de la REAAM ont accueilli près de 350 usagers à l'occasion de ces permanences. En outre, nous sommes équipés d'un TPE nomade nous permettant de procéder aux encaissements par carte bleu.

Grâce à ces permanences la REAAM a souhaité pérenniser le lien de proximité existant avec les abonnés lors de la gestion communale.

LES ABONNÉS DE LA REAAM ET LEUR RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

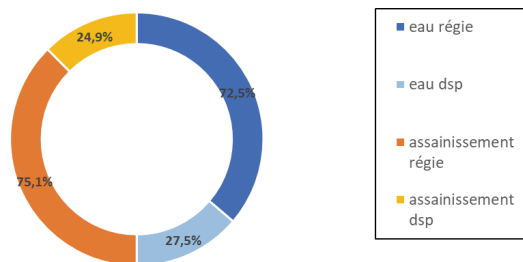
En 2021, la REAAM comptait 6999 abonnés à l'eau et 6242 abonnés à l'assainissement collectif.

Répartis sur 34 communes, une grande partie de ces abonnés est directement facturée par la REAAM. Pour les autres, la facturation est établie soit par le délégataire, pour les communes de Beuil (Veolia) et Péone-Valberg (Suez), soit par le SIEVI sur les communes d'Aiglun, Cuebris, Revest-les-Roches, Roquestéron, Sigale, Tourrette-du-Château et Sigale.

La répartition de ses abonnés est la suivante :

	Nombre abonnés REAAM en 2021	
	EAU	ASSAINISSEMENT
Facturation directe REAAM (25 communes REAAM + Saint-Pierre - 04)	5073	3759
Facturation SIEVI (7 communes)	0	930
DSP (Beuil et Péone-Valberg)	1926	1553
	6999	6242

EAU	eau régie	72,5 %
	eau dsp	27,5 %
ASSAINISSEMENT	assainissement régie	71,5 %
	assainissement dsp	24,9 %



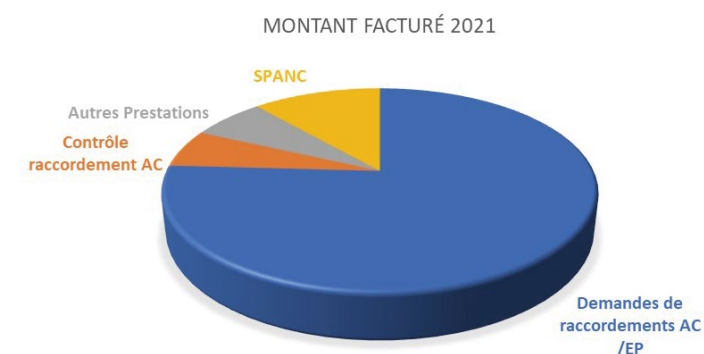
Année 2021

Nombre abonnés DSP	Facturation des communes en DSP		
	Eau	Assainissement collectif	ANC
Beuil	967	837	130
Péone - Valberg	959	716	243
	1926	1553	373

En 2021, la REAAM a réalisé et facturé 148 126,61 euros TTC de prestations auprès de ses usagers dont le détail est présenté ci-après :

La répartition de ses abonnés est la suivante :

	Nombre d'interventions	Montant facturé
Demandes de raccordements AC/EP	72	112 405,54
Contrôle raccordements AC	106	8 904
Autres prestations	36	9 817,07
SPANC	92	17 000
Total prestations		148 126,61



6.4 Le budget: exercice 2021

Rappel du contexte de création de la REAAM au 01/01/2020

La Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) a été créée par le SMIAGE Maralpin et mise en œuvre au 01/01/2020, dans le cadre de la Loi NOTRe. Elle est en charge de l'exploitation et de la gestion de services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, sur le périmètre de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (34 communes).

Ces services font l'objet de deux modes de gestion :

- une Gestion Directe sur 32 communes,
- une Délégation de Services Publics sur la commune de Beuil (VEOLIA),
- une délégation de services publics sur Péone-Valberg (SUEZ).

L'architecture budgétaire de la REAAM

Afin d'isoler comptablement les différents modes de gestion et les compétences transférées, un budget principal dit « support » ainsi que quatre budgets rattachés juridiquement à celui-ci ont été créés :

- Le budget pour la régie de l'eau en gestion directe,
- Le budget pour la régie de l'assainissement en gestion directe,
- Le budget annexe pour l'eau en mode DSP,
- Le budget annexe pour l'assainissement en mode DSP.

Le budget principal supporte les charges de masse salariale et les frais inhérents à celle-ci. Ce budget est financé par le remboursement des quatre autres budgets selon une clé de répartition basée sur le nombre d'abonnés de chacune des compétences assurées.

Le déploiement de la régie : avance financière du SMIAGE

Afin de soutenir le démarrage financier de la Régie et lui permettre une plus grande capacité de déploiement, le SMIAGE a procédé en 2020 à une avance de 500 000 € répartis sur les cinq budgets, en section d'investissement :

- 200 000 € sur le budget support,
- 190 000 € sur le budget de l'eau en gestion directe,
- 100 000 € sur le budget de l'assainissement en gestion directe,
- 5 000 € sur chacun des deux budgets annexes (DSP).

Dès cette année (2021), la REAAM a procédé à son remboursement, à hauteur de 100 000 € par an.

Reprise des résultats de clôture et des charges d'emprunts des communes et syndicats suite au transfert de compétences

En 2021, suite à l'adoption des PV de transfert, la régie a repris les résultats de clôture (excédents ou déficits) des communes et syndicats lui ayant transféré leurs compétences. Elle a également repris à son compte les 42 contrats d'emprunts des communes de son périmètre d'intervention (encours de la dette d'un montant global de 3 405 890 €).

Les emprunts transférés à la REAAM seront négociés, dès 2022, afin d'aboutir à une optimisation de la dette et recourir à un emprunt plus global, s'inscrivant en totale adéquation avec le plan d'investissement pluriannuel de la REAAM.

Résultats de clôture de l'année 2021

À l'issue de l'exercice budgétaire 2021, après intégration des rattachements et reprise des restes à réaliser, les budgets de l'eau et de l'assainissement en gestion directe sont déficitaires sur leur section d'investissement (-348 944 € sur l'eau et -488 591 € sur l'assainissement), mais l'excédent de leur fonctionnement (+941 258 € sur l'eau et +736 409 € sur l'assainissement) permet de couvrir ces déficits, notamment par la vente d'eau ainsi que la reprise des excédents.

Quant aux deux budgets DSP, leur bilan est excédentaire aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, notamment grâce à la reprise des excédents et du fait de la réalisation modérée d'opérations d'investissements.

Par ailleurs, une réflexion d'harmonisation des prix de l'eau et de l'assainissement collectif sur l'ensemble du périmètre REAAM démarrera en 2022 pour une mise en application dès 2023. Elle définira un prix cible permettant à la régie de supporter ses charges de fonctionnement mais également de dégager une capacité d'autofinancement d'investissement minimale qui sera complétée par un recours à l'emprunt.

Les résultats de l'année 2021 de la REAAM sont présentés et détaillés ci-après.

Les budgets d'eau et d'assainissement en gestion directe – exercice 2021 :

BUDGET 2021 FONCTIONNEMENT	Section Fonctionnement			
	Recettes			Dépenses
	Vente d'eau et prestations	Subventions	Reprise des excédents des communes/syndicats et dédommagement des dégâts de la tempête ALEX	Charges totales de la Régie
Budget EAU gestion directe	1 028 967 €	0 €	1 047 437 €	1 135 147 €
Budget ASSAINISSEMENT gestion directe	656 056 €	18 823 €	699 331 €	637 800 €

BUDGET 2021 INVESTISSEMENT	Section Investissement				
	Recettes		Dépenses		
	Subventions	Reprise des excédents des communes/syndicats	Réalizations : Travaux - Etudes	Emprunts transférés : remboursement de 2 ans d'intérêts	Opération pour compte de tiers
Budget EAU gestion directe	222 088 €	574 477 €	874 115 €	265 687 €	15 318 €
Budget ASSAINISSEMENT gestion directe	609 259 €	264 626 €	959 393 €	403 610 €	0 €

SYNTHESE (€)	EAU		ASSAINISSEMENT	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 076 405	806 175	1 374 209	874 412
Dépenses	1 135 147	1 155 119	637 800	1 363 003
Bilan	+941 258	-348 944	+736 409	-488 591

Les budgets d'eau et d'assainissement en DSP – exercice 2021 :

BUDGET 2021 - FONCTIONNEMENT	Section Fonctionnement		
	Recettes		Dépenses
	Surtaxes	Reprise des excédents	Charges DSP
Budget EAU - DSP	112 747 €	103 585 €	118 816 €
Budget ASSAINISSEMENT - DSP	123 326 €	83 524 €	135 735 €

BUDGET 2021 INVESTISSEMENT	Section Investissement			
	Recettes		Dépenses	
	Subventions	Reprise des excédents	Réalizations : Travaux - Etudes	Remboursement 1/5 de la dotation initiale SMIAGE
Budget EAU - DSP	62 239 €	762 537 €	520 613 €	1 000 €
Budget ASSAINISSEMENT - DSP	0 €	614 860 €	0 €	1 000 €

BUDGET 2021 REAAM	Section Fonctionnement						
	Recettes				Dépenses		
	Vente d'eau	Surtaxes	Subventions	Produits exceptionnels	Charges Régie	Transfert entre sections	Charges DSP
Budget EAU gestion directe	1 028 967 €	0 €	0 €	1 047 437 €	1 125 537 €	9 610 €	0 €
Budget ASSAINISSEMENT gestion directe	656 056 €	0 €	18 823 €	699 331 €	637 272 €	528 €	0 €
Budget EAU - DSP	0 €	112 747 €	0 €	103 585 €	0 €	0 €	118 816 €
Budget ASSAINISSEMENT - DSP	0 €	123 326 €	0 €	83 524 €	0 €	0 €	135 735 €

SYNTHESE (€)	EAU		ASSAINISSEMENT	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	216 332	824 776	206 851	614 860
Dépenses	118 816	521 613	135 735	1 000
Bilan	+97 516	+303 163	+71 116	+613 860

Les subventions publiques perçues par la REAAM en 2021 ont été octroyées par le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'eau RMC, dans le cadre de leur politique publique d'aide et d'accompagnement aux zones de revitalisation rurale (ZRR).

Évolutions territoriales prévues à compter du 01/01/2022

- La compétence assainissement de Péone-Val-berg sera reprise en régie, l'échéance de fin de contrat de DSP (SUEZ France) étant fixée au 31/12/2021.
- Le périmètre de la REAAM s'élargira : en effet, la commune de SAUSSES (04) transférera ses compétences d'eau et d'assainissement collectif à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour. Le périmètre de la REAAM comptera dès lors 35 communes.



Annexe 1 - Listing des captages

	DUP DE DÉRIVATION	DUP DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
COMMUNE D'AUVARE		
Source La Fuon	Arrêté du 20 juin 1960	Procédure en cours
Source de l'Adoux haute	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de l'Adoux basse	Arrêté du 20 juin 1960	Procédure en cours
COMMUNE D'ASCROS / SAINT-ANTONIN / LA PENNE		
Source de Fuon de l'Ubac	Arrêté du 13 mai 1959	Procédure en cours
Source du Moulin de Rourebel	Arrêté du 07 juin 1968	Procédure en cours
Source des Adouces	Arrêté du 07 juin 1968	Procédure en cours
COMMUNE DE BEUIL		
Source du Tailler	Arrêté du 05 décembre 2001	Arrêté du 05 décembre 2001
Source Fuont de l'Oule	Arrêté du 13 août 1931	Arrêté du 05 décembre 2001
COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES		
Source de Viralet	Arrêté du 01 décembre 1958	Arrêté du 05 novembre 1985
Source des Tourres	Arrêté du 01 décembre 1958	Procédure en cours
COMMUNE DE DALUIS		
Sources de la Clape	Arrêté du 15 mai 2007	Arrêté du 15 mai 2007
Source de Liouc	Arrêté du 15 mai 2007	Arrêté du 15 mai 2007
COMMUNE D'ENTRAUNES		
Source de Cuosta	Arrêté du 14 novembre 2007	Arrêté du 14 novembre 2007
Source la Sagne	Arrêté du 12 octobre 1956	Arrêté du 14 novembre 2007
Source des Clots	Arrêté du 20 décembre 1989	Arrêté du 14 novembre 2007
COMMUNE GUILLAUMES		
Source du Puaou	Arrêté du 26 novembre 2015	Arrêté du 26 novembre 2015
Source Veymiane	Arrêté du 26 novembre 2015	Arrêté du 26 novembre 2015
Source du Riou	Arrêté du 25 août 1988	Arrêté du 25 août 1988
Source Chaudan	Arrêté du 21 mars 1968	Arrêté du 26 novembre 2015
Source de l'Arey amont	Arrêté du 26 novembre 2015	Arrêté du 26 novembre 2015
Source de l'Arey aval	Arrêté du 26 novembre 2015	Arrêté du 26 novembre 2015
Source les Eyguettes	Arrêté du 26 novembre 2015	Arrêté du 26 novembre 2015
Source Pra de Ferron	Arrêté du 02 février 1988	Arrêté du 02 février 1988
Source les Couilières	Arrêté du 26 novembre 2015	Arrêté du 26 novembre 2015

	DUP DE DÉRIVATION	DUP DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
COMMUNE LA CROIX-SUR-RODOULE		
Source de l'Ubac du Mont	Arrêté du 24 mai 1954	Procédure en cours
Source le Clos	Arrêté du 24 mai 1954	Procédure en cours
Source Barma (Leouve)	Arrêté du 30 décembre 1970	Procédure en cours
Source Villars la Croix	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE LIEUCHE		
Source de l'Argilane	Arrêté du 09 janvier 1959	Procédure en cours
COMMUNE MALAUSSÈNE		
Source de l'Adous	Arrêté du 23 juillet 1993	Arrêté du 23 juillet 1993
COMMUNE MASSOINS		
Pompage du Tournet	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE DE PÉONE		
Source de la Fondue	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source Roche de peille	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source Riou Blanc	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source de Fossemagne	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source du raton	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Sources granges d'Auvare est	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Sources granges d'Auvare ouest	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source d'eau du Raton	Arrêté du 15 décembre 2008	Arrêté du 04 décembre 2008
COMMUNE PIERLAS		
Source de Douce	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de Nail	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de Chiodana 1	Procédure en cours	Procédure en cours

	DUP DE DÉRIVATION	DUP DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
Source de Chiodana 2	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE PUGET ROSTANG		
Source Vendien (X3)	Arrêté du 24 mars 1983	Procédure en cours
Source de Moulinet (X2)	Arrêté du 01 juillet 1954	Procédure en cours
COMMUNE PUGET-THÉNIERS		
Source du Deroubet	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 9 novembre 2021
COMMUNE PUGET ROSTANG		
Source Vendien (X3)	Arrêté du 24 mars 1983	Procédure en cours
Source de Moulinet (X2)	Arrêté du 01 juillet 1954	Procédure en cours
COMMUNE PUGET-THÉNIERS		
Source du Deroubet	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 9 novembre 2021
COMMUNE RIGAUD		
Source du Riou	Arrêté du 08 décembre 1978	Arrêté du 08 décembre 1978
COMMUNE SAINT-LÉGER		
Forages du Goujon	Arrêté du 16 décembre 2019	Arrêté du 16 décembre 2019
Source de la Fontaine	Arrêté du 16 décembre 2019	Arrêté du 12 décembre 2019
COMMUNE SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES		
Source du Villard	Arrêté du 30 juillet 2019	Arrêté du 30 juillet 2019
Source Cheylan	Arrêté du 10 mai 2019	Arrêté du 10 mai 2019
Source de Pra Claron (Sussis)	Arrêté du 20 mai 2019	Arrêté du 20 mai 2019
Source Tremourier	Arrêté du 10 mai 2019	Arrêté du 10 mai 2019
Source des demoiselles	Arrêté du 10 mai 2019	Arrêté du 10 mai 2019
COMMUNE DE SAUZE		
Source de la Fraccia (X7)	Procédure en cours	Procédure en cours

Annexe 1 - Listing des captages (suite)

	DUP DE DÉRIVATION	DUP DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
COMMUNE THIÉRY		
Source de Brieu	Arrêté du 8 septembre 1987	Arrêté du 8 septembre 1987
Source prise rivière Brieu	Arrêté du 8 septembre 1987	Arrêté du 8 septembre 1987
Source de Roudiquery	Arrêté du 8 septembre 1987	Arrêté du 8 septembre 1987
COMMUNE DE TOUDON		
Source Sambuc	Arrêté du 24 mai 1936	Arrêté du 18 décembre 2012
Source Pierafouquin	Arrêté du 19 septembre 1962	Procédure en cours
Source du Rayet	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de la Fondue	Procédure en cours	Procédure en cours
Forage de la Fondue	Arrêté du 14 novembre 2007	Arrêté du 14 novembre 2007
Source de Chante-Milan	Procédure en cours	Procédure en cours
Source Gandalet	Arrêté du 10 février 1972	Procédure en cours
Source Socca Del Val	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE TOUËT-SUR-VAR		
Source Notre Dame	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de la Clua	Procédure en cours	Procédure en cours
Forages du Stade	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE VILLARS-SUR-VAR		
Source Ciavalet	Arrêté du 25 janvier 2005	Arrêté du 25 janvier 2005
Source Sarzit (x2)	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE VILLENEUVE-D'ENTRAUNES		
Source du Rocher	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 25 novembre 2021
Source Pré de Clary	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 25 novembre 2021
Source Bellusa	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 25 novembre 2021



— **RÉGIE DES EAUX** —
ALPES AZUR MERCANTOUR
— SMAIAGE —

147 boulevard du Mercantour
CS 23182 06204 - NICE Cedex 3

Tél. : 04 89 08 96 50